



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal du Village de Val-David, lors d'une séance ordinaire tenue le 13 mars 2018, a adopté le règlement numéro 604-12.

Le règlement numéro 604-12 vise à modifier le règlement numéro 604 sur les permis et certificats, afin :

De faire des corrections à la terminologie visant les établissements d'hébergement touristique.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC des Laurentides le 20 avril 2018, conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

AVIS vous est également donné que ce règlement est déposé à la mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières du bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité, à l'adresse : www.valdavid.com.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 16 mai 2018.

(SIGNÉ) Marie-Pier Pharand

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Directrice des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe